



Dispositif SAS - Equipe Mobile

Section d'Accompagnement spécifique



03 février 2022

Le **Comité Mosellan de Sauvegarde, de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA)** est né en 1950. Le CMSEA est une association à but non lucratif, régie par la loi de 1908 en droit local, indépendante de toute structure confessionnelle ou idéologique. L'Association compte environ 1200 salariés en Moselle, répartis dans plus de 40 établissements. Plus de 12 000 personnes bénéficient chaque année de notre expertise et de nos prestations.

Notre Association, reconnue d'utilité publique en 1996, accompagne toute personne en situation de vulnérabilité, quelle que soit la nature de cette vulnérabilité (économique, sociale, santé, addiction, handicap, pauvreté, immigration, éducation, etc.).

Notre projet, qui a pour sous-titre « Ancrer l'homme au cœur de la définition et de la mise en œuvre des politiques », ambitionne de situer l'homme au centre de toutes les préoccupations militantes et professionnelles de l'Association. Cela implique une certaine conception de la personne humaine exprimée au travers des **finalités** du projet : promouvoir l'autonomie et la responsabilité de tous, sauvegarder la dignité et l'égalité des chances, développer la solidarité et la réciprocité des échanges.



Handicap

Accompagner les personnes en situation de handicap dans une perspective de reconnaissance de la valeur existentielle de tout être humain



Protection de l'Enfance

Accueillir et accompagner des mineurs et des jeunes adultes faisant l'objet d'une mesure de protection administrative ou judiciaire et d'assurer le lien avec leurs parents, et plus largement avec leur famille



Inclusion Sociale

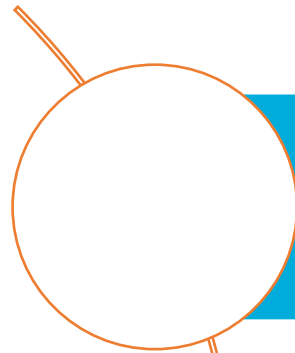
Sauvegarder le lien social et agir contre la vulnérabilité économique, sociale, professionnelle, en matière de santé, de prévention des risques



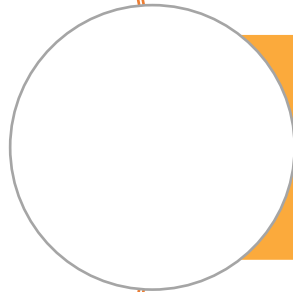
Prévention Spécialisée

Couvrir les besoins de la jeunesse sur les quartiers prioritaires mais également sur un territoire élargi à une géographie rurale

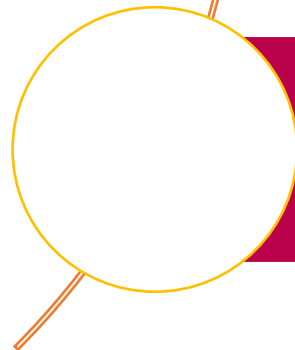
Les finalités d'un dispositif innovant



Répondre aux enjeux posés par les mineurs confiés et majeurs accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance et relevant du champ du handicap

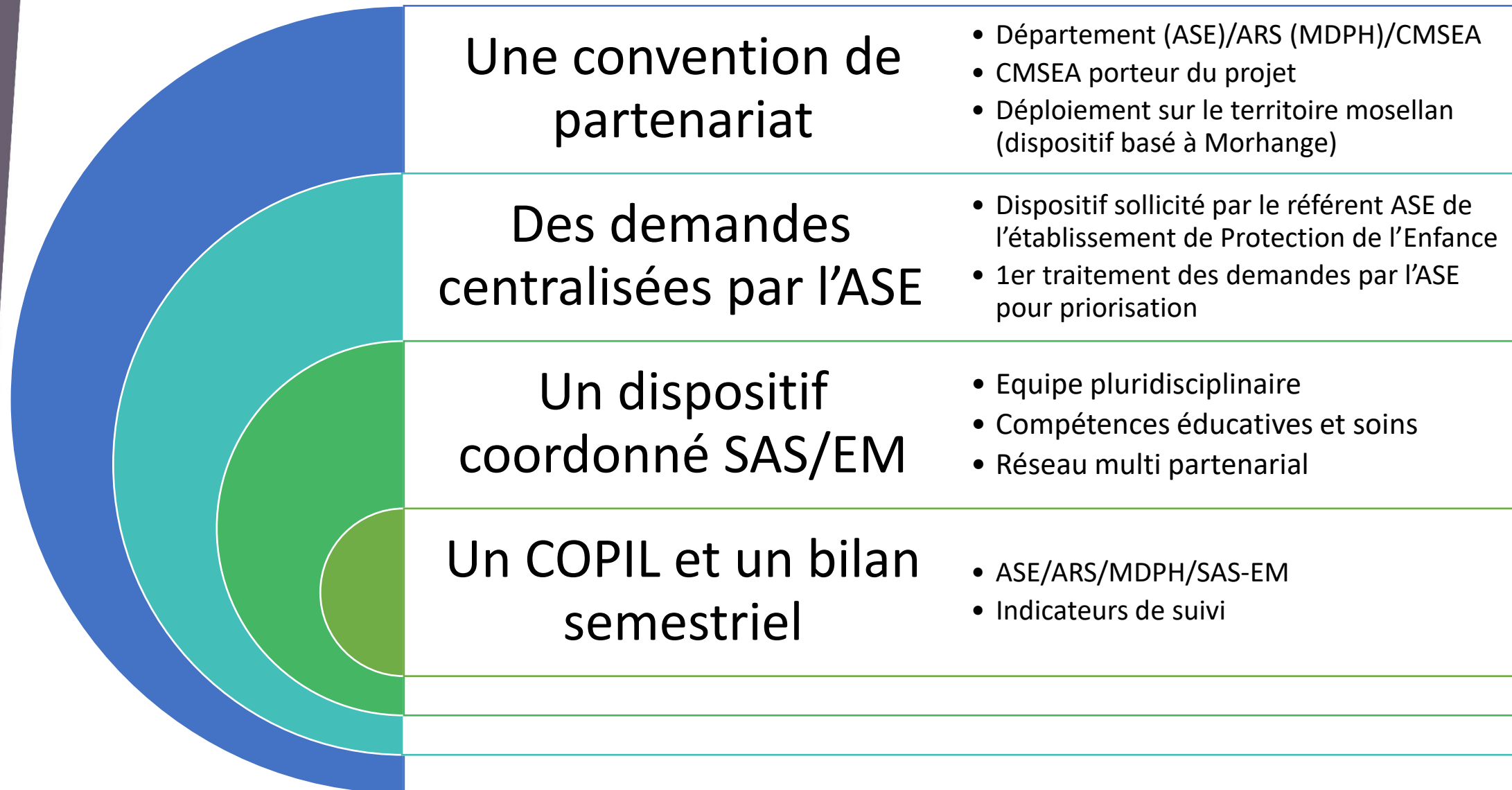


Fluidifier les parcours et éviter les ruptures, pendant la minorité ou à la majorité des jeunes concernés



Répondre à leurs besoins spécifiques (soins, scolarité, logement, insertion professionnelle...), et agir de manière précoce, dans les parcours (durant la minorité ou en amont de la majorité)

La structuration du dispositif



Le SAS

- 10 jeunes majeurs jusqu'à la veille des 21 ans
- Pris en charge par une structure ASE au moment de leur admission dans le dispositif SAS
- Notifiés par la CDAPH pour une place dans une structure spécialisée handicap adulte

L'Equipe Mobile

- Mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 20 ans
- En attente d'une notification de la CDAPH ou bénéficiant d'une notification
- Troubles du comportement, TND, TSA, troubles psychiques et/ou déficience intellectuelle
- Difficultés de prise en charge quotidienne au sein d'une structure de la Protection de l'Enfance
- File active : 50 jeunes sur un an



Le SAS : passerelle en faveur de la sécurisation du parcours du jeune majeur

Offrir au public cible un lieu adapté, transition d'une prise en charge ASE vers une structure relevant du champ du Handicap

Croiser les compétences spécifiques ASE, handicap, sanitaire pour sécuriser le parcours du jeune

Développer des partenariats privilégiés pour construire des réponses personnalisées aux besoins spécifiques de ces jeunes

Accompagner la transition dans une logique inclusive dans la mesure du possible.

Les missions et prestations

L'Equipe Mobile : appui et expertise médico-sociale auprès des structures de la protection de l'enfance

Conseiller et guider les équipes de la protection de l'enfance pour évaluer les besoins et ajuster les réponses et les modalités de prise en charge des jeunes concernés

Améliorer le repérage des troubles et mettre en place des prises en charge individualisées, si nécessaire

Contribuer à une prise en charge précoce, à prévenir la dégradation des situations et anticiper les crises

Apporter soutien aux équipes, notamment par l'identification de besoins de formation et l'émergence de dynamiques de réflexion-action

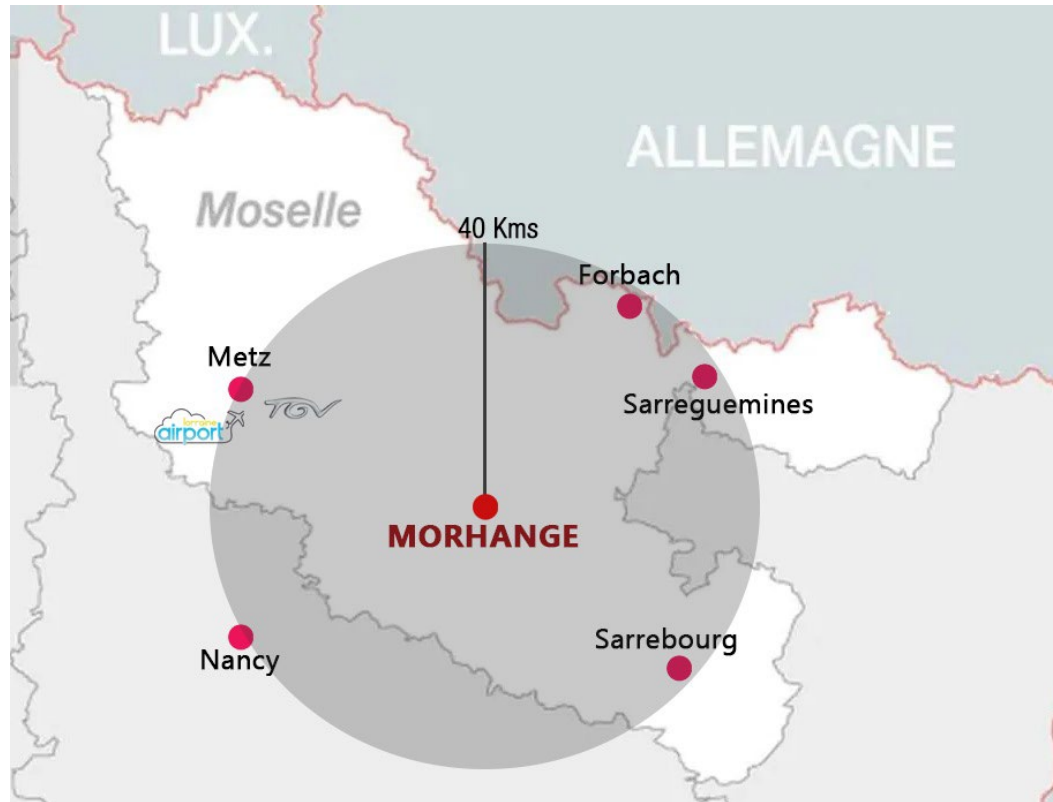
Accompagner les partenaires dans la démarche de reconnaissance de handicap auprès de la MDPH si besoin.

Les objectifs du dispositif

- Personnaliser l'accompagnement du jeune au plus proche de son territoire de vie
- Sécuriser les parcours des enfants et des jeunes notamment aux moments charnières et de transition (attente de notification, orientation vers structure médico-sociale, majorité ...)
- Apporter une expertise médico-sociale en soutien des professionnels de la protection de l'enfance au bénéfice de la qualité de vie du jeune, en adaptant les compétences et les outils à mobiliser
- Proposer une palette de services organisés dans une dynamique territoriale collaborative



Implantation du dispositif

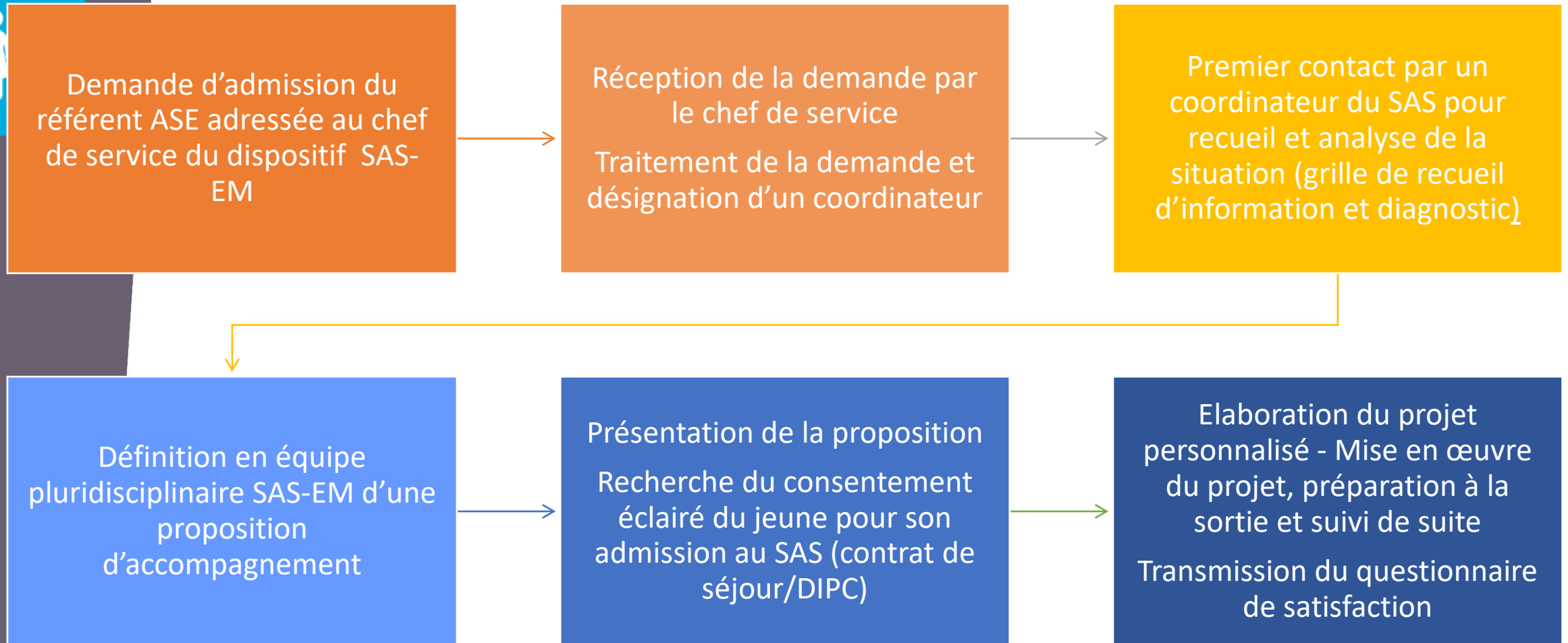


L'équipe pluridisciplinaire se compose de :

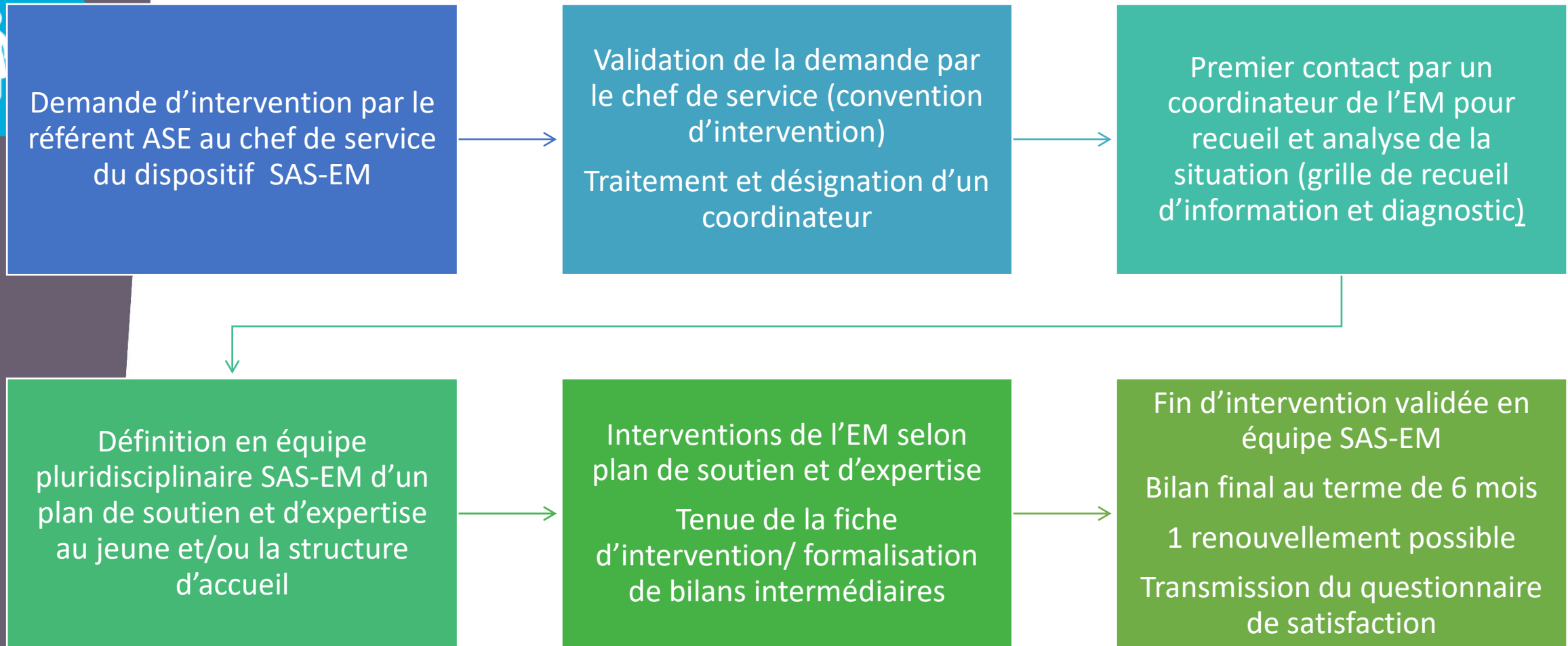
- **De personnels de direction/encadrement /administratif :**
 - ✓ 0.10 ETP de Directeur (direction commune avec l'IMPro de MORHANGE)
 - ✓ 1 ETP de chef de service
 - ✓ 0.70 ETP de secrétariat
- **De personnels éducatifs :**
 - ✓ 9 ETP (AMP/ME/ES/CESF) intervenant soit sur le dispositif SAS soit sur l'équipe mobile en fonction de leur roulement de travail
- **De personnels médicaux/paramédicaux :**
 - ✓ 0.10 ETP de psychiatre
 - ✓ 1 ETP de psychologue
 - ✓ 1 ETP d'infirmier(e)
- **De personnels de services généraux :**
 - ✓ 3 ETP de surveillants de nuit
 - ✓ 1 ETP de maitresse de maison
 - ✓ 0.5 ETP d'agent de service intérieur

Soit 20 personnels répartis sur 17.40 ETP

Le parcours sur le SAS



Le parcours sur l'Equipe Mobile



L'évaluation du dispositif

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, un **COFIL** se réunira semestriellement pour évaluer le fonctionnement des dispositifs SAS et EM sur la base notamment d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Composition du COFIL :

- Chef de service du SAS – EM
- Direction du CMSEA
- Direction de l'ASE
- Représentant de l'ARS
- Représentant de la MDPH

Des réunions de travail de suivi se tiennent de manière mensuelle entre le chef de service du dispositif le représentant ASE de l'établissement et un représentant de la MDPH. Figurent à l'ordre du jour de ces réunions un point sur le suivi des usagers accompagnés ainsi que sur les demandes d'accompagnement émergents.

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs:

- **Mesure de satisfaction**
 - auprès des jeunes concernés et de leurs familles
 - auprès des professionnels des structures Protection de l'Enfance
- **Profils des bénéficiaires** : âge, sexe, origine géographique, type de handicap, type d'accompagnement ASE
- **Suivi de l'offre de service** :

Equipe Mobile :

File active

Caractéristiques des situations les plus représentées

Nb, durée et nature des interventions

Délai d'intervention depuis la date de demande

Nb de réunions de suivi partagées structures protection de l'enfance et EM

- **Réseau partenarial** :
 - Nb de partenaires et domaines concernés
 - Nb de conventions formalisées
 - Nb de réunions, échanges

Dispositif SAS :

Nb de jeunes accompagnés

Nb de sollicitations

Durée moyenne d'accompagnement

Nb de réunions de projet

Nb de projets individualisés formalisés

Orientation des sortants (finalisée par défaut ...)



Merci de votre attention



03 février 2022